



## Communiqué de presse

Berne, le 18 mars 2021

### **Recommandation du CIPi : Installations électriques : prudence !**

Aujourd'hui, plus rien ou presque ne fonctionne sans électricité. Mais les incendies sont fréquents : au cours de ces dix dernières années, l'électricité en a causé près de 3000 par an. Rien que pour les bâtiments, la somme des dommages atteint 75 millions de francs en moyenne chaque année. Le Centre d'information pour la prévention des incendies CIPi vous donne des conseils de sécurité sur les installations électriques.

Il est souvent difficile d'estimer correctement l'état des installations électriques et les défauts ne sont pas toujours clairement identifiables. Mais faire des réparations soi-même est dangereux et peut s'avérer mortel. Les installations électriques devraient donc toujours être vérifiées et réparées si nécessaire par un électro-installateur.

Dans les vieux bâtiments en particulier, les installations électriques vétustes provoquent régulièrement des incendies. À cause de défauts techniques, le courant peut passer en dehors des circuits prévus ou surchauffer les fils. Des objets peuvent alors être sous tension sans qu'on le remarque. Si on les touche, les conséquences peuvent être dramatiques. Afin d'éviter des accidents et des incendies, il est recommandé d'équiper les vieilles installations avec des disjoncteurs FI. Ceux-ci coupent l'alimentation électrique en cas de surtension. S'ils se déclenchent régulièrement, c'est un signe clair qu'il y a un problème avec l'installation. Adressez-vous dans ce cas à un électro-installateur.

Dans les vieux bâtiments en particulier, le nombre de prises n'est pas toujours suffisant. Il faut alors souvent recourir à des multiprises. Mais on court alors le risque de brancher trop d'appareils sur une seule et même prise. Cette forte sollicitation peut causer une surtension au niveau de la multiprise, mais aussi au niveau de la prise murale elle-même, ce qui déclenche le disjoncteur. En cas de surcharge maximale prolongée, le matériau d'isolation peut aussi chauffer et devenir cassant. Si les multiprises sont utilisées fréquemment, leurs contacts peuvent se desserrer et le courant électrique ne passe plus correctement. La surchauffe engendrée présente un danger d'incendie considérable. Quand on utilise des multiprises, il faut toujours veiller à respecter leur limite de surcharge. Il ne faut jamais brancher une multiprise dans une autre.

Pour les installations électriques, il faut observer les points suivants :

- Ne jamais effectuer soi-même des travaux sur les installations électriques. Ils doivent être effectués par un électro-installateur.
- Ne pas installer d'équipements de soutien (par ex. câbles avec brides à clouer). De tels câbles ne sont pas suffisamment protégés et peuvent être endommagés.



- Seul un spécialiste formé peut travailler sur les ensembles d'appareillages à basse tension (aussi appelés boîte de fusible, boîte de dérivation ou distribution principale).
- Les têtes de vis défectueuses ou détachées des fusibles en céramique, vissés dans les ensembles d'appareillages à basse tension, doivent être immédiatement remplacées par un électro-installateur. Ne jamais les changer soi-même.
- Les multiprises doivent être en parfait état. Avec les années, les contacts peuvent se desserrer et le boîtier peut devenir cassant.
- Si le boîtier des prises murales est défectueux, il doit être remplacé au plus vite par un électro-installateur.

### **Contact presse :**

Rolf Meier

Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI)

T +41 (0)31 320 22 82, [media@bfb-cipi.ch](mailto:media@bfb-cipi.ch)

---

Le Centre d'information pour la prévention des incendies CIPI a pour mission de sensibiliser la population aux dangers du feu. Son action se concentre sur la prévention des incendies et des dommages aux personnes, aux animaux, aux biens et à l'environnement. Financé par les établissements cantonaux d'assurance, c'est sur leur mandat que le CIPI s'engage dans la prévention. Il ne poursuit pas de but lucratif et son siège se trouve à Berne, auprès de l'Association des établissements cantonaux d'assurance AECA.

Retrouvez désormais également sur les médias sociaux nos articles actuels sur la prévention des incendies.

